

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES D'ALGÉRIE (1)

PROVINCE DE CONSTANTINE

PRISONS DÉPARTEMENTALES

CONSTANTINE

La prison de Constantine, construite sur une hauteur, à 1.500 mètres du tribunal, a une moyenne de 336 détenus dont 311 indigènes. Elle possède 8 quartiers, comme la nouvelle prison de Guelma, pour les prévenus indigènes et européens, les condamnés indigènes et européens, les dettiers, les passagers, les faillis et les enfants. Quant aux femmes, elles sont toutes confondues en un seul quartier.

La population européenne se compose surtout de Français, Anglo-Maltais, Italiens, Espagnols. Mais les Anglo-Maltais et les Italiens à eux seuls sont notablement plus nombreux que les Français. Il y a d'ailleurs lieu de constater qu'une grande partie de la fortune du département, à Constantine, à Bône, à Philippeville, à Bougie, est entre les mains des Anglo-Maltais.

Le personnel comprend 18 gardiens ordinaires, 2 commis-greffiers, un premier-gardien et un gardien-chef. La femme du gardien-chef est surveillante des femmes. Le directeur de la circonscription réside également dans la prison.

La prison de Constantine, à la différence de celle d'Oran, ne centralise pas ; elle ne détient que les condamnés à un an et au-dessous ; les condamnés à plus d'un an sont envoyés à Lambèse, de même que ceux d'Alger sont envoyés à Berrouaghia.

Dans tout le département les détenus sont occupés à des travaux de sparterie : ces travaux sont assurés par un entrepreneur unique. Mais c'est surtout à des travaux extérieurs : cassage de pierres, travaux de route, moissons et vendanges que, principalement en été, sont employés les détenus, non seulement de Cons-

(1) *Bulletin* 1888 p. 663.

tantine, mais de toutes les prisons du département : tout ce qui n'est pas non-valeurs est ainsi employé. Il existe aussi un chantier permanent au château de Guebar-bou-Aoun, belle ferme extrêmement fertile grâce à l'eau abondante puisée à trois puits, dont un fut creusé par les Romains. Ce chantier est à Mondovi, à 24 kilomètres sud de Bône ; il est alimenté par les prisons de Constantine, de Bône, de Guelma et de Batna. Son effectif moyen est de 65 travailleurs. Nous reviendrons plus loin sur cette question du travail pénal chez les particuliers, qui soulève en ce moment, spécialement à la Nouvelle-Calédonie, de si violentes discussions.

En hiver, en général, la moyenne des travaux extérieurs est peu considérable.

Depuis que les travaux extérieurs absorbent toute la population valide, c'est-à-dire depuis 3 ans, on a supprimé l'école : les vieillards et quelques impotents n'eussent pas suffi à l'alimenter, étant donné que les indigènes sont absolument rebelles à l'instruction. Une classe seulement est faite par le commis aux écritures, aidé, en cas de besoin, par le commis-greffier.

Dans les autres prisons il n'y a jamais eu d'école.

Le service religieux est assuré par le curé de la paroisse Saint-Félix, qui dit la messe le dimanche dans une petite chapelle.

Dans aucune autre prison on ne dit la messe : il n'y a même pas de chapelle.

SÉTIF

La prison a été construite en 1870 près du palais. La population moyenne est de 200 détenus. On peut arriver à y séparer les principales catégories, car il y a 3 quartiers, plus un pour les femmes, et chaque quartier contient une ou 2 chambres. Mais elle est notablement trop petite. Les cours sont étroites et les dortoirs sont de véritables niches où sont empilés européens et indigènes.

BONE

La maison est, sous tous les rapports, assez bien installée, car toutes les catégories y sont facilement séparées dans des quartiers sûrs, aérés, possédant chacun son préau. La moyenne est de 156 détenus. L'organisation actuelle date d'une dizaine d'années.

PHILIPPEVILLE

La prison actuelle, installée dans une maison particulière, est très défectueuse. Bien que sa moyenne atteigne 70 individus, elle ne possède qu'une seule cour, dans laquelle se trouvent réunis, pendant le jour tous les détenus, prévenus, condamnés, passagers et dettiers. Heureusement cette situation va avoir un terme dans le courant de l'année. Depuis deux ans on construit un établissement dans lequel toutes les catégories pourront être séparées, comme à Bône. Il doit être prochainement remis au service pénitentiaire.

GUELMA

La prison, livrée il y a dix mois, est également neuve. Elle contient 8 quartiers distincts pour les hommes; mais les femmes sont toutes confondues dans un même quartier. La population moyenne est de 100 détenus.

BATNA

La plus mal installée de toutes les maisons du département est celle de Batna, qui n'offre aucune sûreté et est absolument insuffisante. On va la reconstruire dans un autre emplacement. 250.000 francs ont été votés par le conseil général. Mais ici comme à Bône, comme à Philippeville, comme à Guelma la loi de 1875 semble ne pas exister. Toutes les constructions se font en dehors des principes du régime cellulaire.

La moyenne de la population de Batna est de 106 détenus.

BOUGIE

La prison de Bougie, sorte de cave, est presque aussi mal installée que celle de Batna. La moyenne est de 121 détenus.

PÉNITENCIER DE LAMBÈSE

La maison centrale de Lambèse, construite en 1852 d'après le système Auburn et devenue trop vite célèbre comme maison de détention, est située à 11 kilomètres S.-E. de Batna, au fond d'un vaste cirque de montagnes, à 1.187 mètres d'altitude. Aussi la

température, si elle est très élevée en été, y est-elle rigoureuse en hiver : cette année même, le 26 mars, il y avait un pied de neige. Le climat est très sain.

Les bâtiments sont renfermés dans un vaste rectangle dont l'angle N.-O. est assis sur les anciens remparts du camp de la III^e légion, près des superbes ruines du *praetorium*. Ils sont précédés d'un grand jardin potager dont la jouissance appartient au personnel et qui est cultivé par quelques détenus. La partie antérieure des bâtiments est occupée par l'habitation du directeur et du personnel, par de belles avenues et cours plantées, par les services intérieurs : lingerie, buanderie, boulangerie et moulin à farine, hôpital, épicerie (qui doit toujours contenir trois mois de provisions d'avance), etc. A l'extérieur et au nord des bâtiments est installé un parc de bois, dans lequel quelques détenus débitent le bois descendu de la montagne par les condamnés employés au chantier d'exploitation de Sgag. Ce bois est soit consommé dans l'établissement, soit vendu aux environs.

Les bâtiments affectés à la détention peuvent contenir 960 condamnés, mais ce chiffre n'a jamais été atteint. Ils possèdent 440 cellules plus 20 cachots de punition et un vaste dortoir divisé par des cloisons en fer contient 64 places, ce qui donne un total de 524 cellules pour la nuit.

La moyenne de la population est de 600, mais, au commencement d'avril, elle ne dépassait pas 578. Une partie seulement réside dans l'établissement; 233 détenus à cette date étaient détachés aux travaux extérieurs. Les 2/5 environ de la population sont Européens; sur ce nombre, à peu près les 2/3 viennent des corps de troupe stationnés dans la province et en Tunisie, et, en majorité, des bataillons d'infanterie légère. Mais cette proportion des 2/5 tend à diminuer.

Le personnel comprend, outre le directeur, l'inspecteur, le médecin et l'instituteur : 46 gardiens ordinaires, un commis-gardien, 2 premiers-gardiens, un gardien-chef. C'est plus que la moyenne ordinaire; ce nombre est nécessité par l'existence des chantiers.

Le régime disciplinaire est sévère. Néanmoins il y a peu de punitions. La moyenne des individus cités au prétoire est de 1 ou 1 1/2 p. 100 : un seul était au cachot et 3 au préau disciplinaire, au 4 avril dernier.

L'école est faite aux détenus qui ne sont pas détachés à l'extérieur par un instituteur attaché à l'établissement. Il fait une heure de

classe par jour à une centaine de détenus. On a organisé une fanfare de 30 à 40 hommes et un orphéon de 40, dont 20 pris parmi les musiciens.

Le service religieux est assuré par le curé du village, qui reçoit, comme aumônier, 500 francs d'indemnité.

Grâce à la pureté de l'air, bien différent de celui de Berrouaghia, grâce aussi à l'absence de travaux agricoles dans l'intérieur de l'établissement, les miasmes paludéens sont inconnus à Lambèse (Conf. Bull. 1888, p. 670) et l'état sanitaire est excellent. Il n'y a eu en 1888 que 2 p. 100 de malades et 1.874 journées d'infirmerie; 5 décès seulement en 1888, il y en aura un peu plus en 1889. Le médecin-pharmacien résidant dans l'établissement même, les malades sont toujours soignés à temps et plus facilement suivis.

Les services économiques, à la différence de Berrouaghia, sont assurés par un entrepreneur général qui fournit tout ce qui concerne la nourriture, l'habillement, le travail, en même temps qu'il tient les bâtiments en bon état de réparations. L'ordinaire se compose de 750 grammes de pain, d'une soupe de 5 décilitres et, le soir, d'une pitance aux légumes secs. Deux fois par semaine la soupe est grasse et, le soir, on distribue une portion de viande. Enfin sur leur pécule disponible les détenus peuvent s'acheter à la cantine tout ce que le règlement autorise. Le vin en est exclus, sauf au chantier d'Aïn-Mokra, en raison de la dureté des travaux et des nécessités hygiéniques.

L'entrepreneur reçoit 58 centimes par homme et par jour, plus les cinq dixièmes concédés par l'État sur le produit du travail. A Berrouaghia le prix de revient de la journée en 1888 a été de 92 centimes.

Régime du travail. — Comme nous l'avons dit, 233 détenus étaient, en avril, détachés aux travaux extérieurs. Comme ces travaux sont beaucoup plus rémunérateurs que ceux de l'intérieur, l'administration les réserve de préférence aux Français. Les indigènes et les Italiens trouveraient d'ailleurs trop facilement des complicités dans les environs pour aider leur évasion. Les seconds surtout seraient de suite nantis de vêtements civils et de papiers par leurs compatriotes. Aussi sont-ils gardés à l'intérieur, où on les emploie aux machines à coudre. Les indigènes sont généralement occupés à la tresse de l'alfa.

Grâce à ces précautions, la moyenne des évasions ne dépasse pas 2 p. 100.

Les travaux extérieurs se font aux mines d'Aïn-Mokra (33 kilomètres ouest de Bône) qui occupent 150 détenus, à Sétif où il y en a 40, à l'Oued-Nériel (6 kilomètres de Lambèse) où 53 construisent une route, à Raziat où l'entrepreneur en emploie 60 à la construction d'une autre route dont il est l'entrepreneur, à Sgag (4 kilomètres de Lambèse) où une coupe de bois en forêt en occupe 30. On a renoncé à l'exploitation de la ferme de Markouna. Les travaux agricoles en effet reviennent en général beaucoup plus cher et rapportent moins que les travaux industriels. Autrefois, avant que le chemin de fer ne vint à Batna, le transport des matières premières et des produits était fort onéreux et on ne pouvait songer à y installer des industries dont, d'autre part, les débouchés eussent été nuls. Les quelques essais tentés avaient été ruineux et on avait été réduit à chercher dans l'agriculture une occupation pour les détenus. Aujourd'hui, depuis l'ouverture de la ligne de Biskra, la situation est complètement changée. Jusqu'au mois de juin 1888, la construction de cette ligne occupait 300 condamnés sous la surveillance de 12 gardiens.

La moyenne générale du produit du travail est de 90 centimes par jour. Mais tandis que le travail intérieur, aux pièces (alfa), ne rapporte que 25 centimes et le travail aux services intérieurs 60 centimes, les autres travaux rapportant un franc en moyenne, les travaux extérieurs rapportent 1 fr. 20 c.

Sur cette somme, la moitié revient à l'entrepreneur; un quart est versé au pécule de réserve du détenu et un quart au pécule immédiatement disponible.

A Aïn-Mokra les détenus, outre ces 1 fr. 20 c., peuvent gagner 75 centimes ou 1 franc de gratification. Aussi travaillent-ils avec une remarquable activité.

L'entrepreneur loue aussi des détenus aux colons des environs, aux propriétaires du village. A l'époque des récoltes on organise quelques chantiers pour la moisson.

Cet emploi des détenus en chantiers extérieurs, cette location de leur main-d'œuvre à des particuliers, qui pour certains esprits constituent le meilleur mode d'exécution des peines criminelles, sont-ils avantageux et pratiques? Remarquons d'abord que ce système impose la dissémination des condamnés sur un grand nombre de points, car chaque agriculteur n'a besoin que d'un petit nombre de travailleurs, et rarement ce nombre est suffisant

pour permettre de former même un petit chantier. Or la dissémination a pour nécessaires conséquences l'inégalité des traitements et les évasions. A cette dernière crainte la statistique répond : 2 p. 100. Nous répondrons à la statistique, comme on l'a déjà fait (*Bulletin* 1885, p. 80) que, très probablement, si les condamnés ne s'évadent pas, c'est qu'ils se trouvent très heureux là où ils sont. Il est en effet impossible d'empêcher, s'ils étaient résolus à s'enfuir, l'évasion de gens disséminés, sous la surveillance d'un seul gardien à raison de 20 ou 30. Et maintenant, en ce qui concerne l'infliction de la peine, rien ne nous paraît moins conforme aux conditions d'un bon système répressif que ce placement chez des particuliers, avec salaires élevés, avec gratifications permanentes, adoucissements de toute nature.

Cette question d'ailleurs va prochainement être discutée devant les Chambres à l'occasion des locations qui se font aux propriétaires de la Nouvelle-Calédonie. M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, vient de nommer une commission dans le but de la faire étudier, (V. inf.) et M. de Lanessan a annoncé qu'il allait poser au Gouvernement une question sur ce sujet.

PRISONS ANNEXES

Dépôt de mendicité. — Le dépôt de mendicité du département est situé à El Arrouch entre Philippeville et Constantine.

Ateliers militaires. — Au-dessus de Bougie, au plateau des Ruines, se trouve l'atelier de travaux publics n° 4. Une compagnie de condamnés militaires y est casernée et employée à divers travaux de route, de terrassement et industriels.

Bône possède l'atelier n° 6 et une maison pénitentiaire.

INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

Comme dans la province d'Alger, la communauté du Bon Pasteur a établi sur la pente sud du plateau de Mansourah, à la porte de Constantine un refuge pour les filles repenties.

A. RIVIÈRE.

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE TUNISIE

En Tunisie, indigènes et européens sont justiciables, suivant les cas, de tribunaux différents. Les premiers sont traduits tantôt devant la justice beylicale, tantôt devant les tribunaux français; les seconds ne peuvent jamais être jugés que par les 2 tribunaux de 1^{re} instance ou les 7 juges de paix que le Gouvernement français a successivement installés depuis l'occupation.

Les peines prononcées par la justice beylicale sont : l'amende, la bastonnade, la prison, le bagne et la mort.

Les peines d'emprisonnement prononcées par la justice musulmane sont exécutées, comme celles prononcées par les tribunaux français contre des indigènes, dans les prisons françaises.

Ces prisons existent auprès des 2 tribunaux de Tunis et de Sousse, et auprès des justices de paix.

Leur organisation est honteuse. A Tunis il y en a 3 : celle de la Driba, rue du Pacha, affectée aux condamnés à moins de 3 jours; celle des femmes à Dar Adel, rue de la Kasba : la nouvelle prison, rue de l'Église.

Cette dernière, bien que ne contenant que des condamnés à 3 mois et au-dessous, a une population moyenne de 800 détenus. En mars dernier, elle contenait 900 détenus. Elle est située au centre de la ville, et ouvre sur la rue principale de la ville, d'où on aperçoit, au haut d'une vingtaine de marches, les détenus se promener dans l'étroite cour qui leur sert de préau. C'est moins une prison qu'une tanière. Dans ses rares quartiers, divisés moralement plutôt que matériellement et communiquant tous entre eux, on a entassé séparément les prévenus, les condamnés et les jeunes détenus européens, les indigènes condamnés par le bey et les indigènes condamnés par les tribunaux français.

Le personnel est détaché de l'administration pénitentiaire française : il n'a pas d'uniforme; il est assisté d'employés indigènes.

La prison de Sousse est encore plus odieuse. Une seule pièce voûtée ouverte à tous les vents, fermée par une grille qui permet à tous les passants de voir les détenus et de leur parler, réunit